PostÃ© par: formations-concours
Publiée le : 5/11/2008 11:07:20

Lâ€™agent de nettoyage urbain assure lâ€™entretien et le nettoyage de tout lâ€™espace public en ville : chaussÃ©es, rues, trottoirs, parcs de stationnement, jardins publics, passages piÃ©tons souterrains, places de marchÃ©s dÃ©couverts. Mais aussi le mobilier urbain. Il ne faut pas le confondre avec lâ€™Ã©boueur. Il peut Ãªtre employÃ© municipal ou salariÃ© dâ€™une entreprise de nettoyage liÃ©e par contrat Ã une municipalitÃ© ou autre collectivitÃ© territoriale.Â **Description des tÃ¢ches / conditions de travail**L'agent d'entretien enlÃ¨ve les petits dÃ©chets tels que papiers, mÃ©gots, emballages, sacs en plastique, mais aussi, Ã la saison, les feuilles mortes et autres dÃ©chets vÃ©gÃ©taux. Il utilise pelles et balais traditionnels et dÃ©sormais des outils mÃ©caniques : soufflettes pour entasser les feuilles en un seul endroit, caninettes pour ramasser les crottes de chien, appareils de lavage Ã lâ€™eau sous pression. Lâ€™entretien des toilettes publiques et le nettoyage du mobilier urbain lui incombe Ã©galement : abribus, panneaux de signalisation, bancs, corbeilles, supports publicitaires. Pour effacer les tags et enlever lâ€™affichage sauvage des murs et des monuments publics, il utilise un kÃ¤rcher. En cas dâ€™intempÃ©ries neigeuses ou de verglas, lâ€™agent de nettoyage urbain rÃ©pand le sel ou le sable sur les chaussÃ©es. En cas de besoin, il utilise un chasse-neige. Le plus souvent il travaille par Ã©quipe de deux, mais il opÃ¨re parfois seul. Par dÃ©finition, sa tÃ¢che sâ€™effectue Ã lâ€™extÃ©rieur, soumis aux intempÃ©ries, aux odeurs et au bruit des engins quâ€™il utilise. Il est au contact du public (usagers des transports, promeneurs, etc.) et doit respecter des normes de sÃ©curitÃ© et dâ€™hygiÃ¨ne (emploi de produits, machines, port de vÃªtements professionnels). Il peut Ãªtre employÃ© municipal ou salariÃ© dâ€™une entreprise de nettoyage liÃ©e par contrat Ã une municipalitÃ© ou autre collectivitÃ© territoriale.Â

Salaires / revenus Un agent dâ€™entretien et de nettoyage urbain, dÃ©butant ou non, gagne rarement plus que le SMIC : 1Â 321 â‚¬ brut par mois.

Evolution professionnelleSâ€™il est titulaire dâ€™un bac professionnel et/ouÂ possÃ¨de de lâ€™expÃ©rience professionnelle, lâ€™agent peut Ã©voluer vers lâ€™encadrement et lâ€™organisation dâ€™une Ã©quipe municipale.Â **Etudes / formations**Le mÃ©tier est accessible sans diplÃ´me. NÃ©anmoins le statut dâ€™agent de collectivitÃ© territoriale sâ€™obtient sur concours, catÃ©gorie D.

Lâ€™insertion professionnelle est plus aisÃ©e avec :
-Â un CAP de gestion des dÃ©chets et de propretÃ© urbaine,
-Â un BEP mÃ©tiers de lâ€™hygiÃ¨ne, de la propretÃ© et de lâ€™environnement,
-Â un bac professionnel hygiÃ¨ne et environnement.